

JOSÉ FORNAIRON : POURQUOI LE COLLOQUE ?

Ce Colloque invite chercheurs et scientifiques d'une part, collectivités territoriales et associations de solidarité internationale ou ONG d'autre part, bref des opérateurs de développement, à s'interroger sur leurs pratiques en matière de Coopération décentralisée.

Le terme « d'opérateurs de développement » englobe aussi bien les ASI conduisant des actions très localisées avec des financements privés, qu'il s'agisse de collecte locale ou de fonds dédiés que les ONG « professionnelles » utilisant des fonds publics bi ou multilatéraux ou pour la mise en œuvre de projets spécifiques à échéance limitée et des institutions publiques ou parapubliques spécialisées de recherche et de développement

Leurs méthodes de travail sont-elles encore dans la lignée des relations coloniales paternalistes ou bien basées sur la réciprocité, le partenariat et l'échange ? Quelle place les territoires ont-ils pris dans le développement et quel rôle jouent-ils ? Comment depuis 50 ans les attitudes ont-elles évolué, au développement, la montée des pays émergents, la mondialisation, la diffusion des techniques de communication ont-elles changé les relations ?

Il faut prendre connaissance des échecs et des succès des actions entreprises au titre de la coopération Nord Sud et en tirer les leçons pour l'avenir, pour (i) en rendre compte aux participants et aux membres de la MTMSI (ii) soumettre aux responsables régionaux (LR) et départementaux (5 CG) des suggestions de méthodes pour améliorer l'efficacité globale de la Coopération décentralisée CD) au niveau régional.

Plan des actes

- (i) Introduction : objectifs, déroulement ; gestion territoriale
- (ii) La CD en général : caractéristiques ; pratiques ; leçons à tirer ; perspectives : Bernard Husson ; Xavier Ricard ; *Hélène Rey-Valette* ??
- (iii) Le Développement local en pratique au Sud, à l'Est, en Ouest et au Nord par les partenaires de la MTMSI : Marie Doutremepuich ; Perla Danan ; Jurgita Maciulyte ; René Billaz ; Christophe Perrin ; O. Robineau , P. Scheromm et C. Soulard
- (iv) Les CT face aux défis sectoriels : Christian Cavalière ; Hélène Merle ; Pierre Debouvry ; René Billaz
- (v) Conclusions : leçons et propositions

INTRODUCTION :

René Billaz, José Fornairon : *Les opérateurs du développement à la recherche de pérennité et de légitimité.*

Dès lors qu'ils s'interrogent sur la pérennité de leurs actions - qu'elles relèvent de l'éducation, de la santé ou du développement - les « opérateurs » du Nord de la Coopération avec le Sud sont amenés à réfléchir aux responsabilités des Collectivités territoriales du Sud.

Le terme « d'opérateurs de développement » englobe aussi bien (i) les ASI conduisant des actions très localisées avec des financements privés, qu'il s'agisse de collecte locale (vide greniers, lotos, engagements personnalisés, comme dans le cas de du parrainage scolaire), ou de fonds dédiés que (ii) les ONG « professionnelles » opérant avec des fonds publics bi ou multilatéraux pour la mise en œuvre de projets spécifiques à échéance limitée et (iii) des institutions publiques ou parapubliques spécialisées de recherche et de développement.

Réfléchir à la pérennité des actions les amène à poser les questions (i) du changement d'échelle (le projet bénéficie à combien de familles : combien sont potentiellement concernées ?) (ii) des moyens qu'il faudra mobiliser pour toucher l'effectif correspondant (quel est leur coût, qui est en mesure de les prendre en charge ?) (iii) des politiques publiques sectorielles dont relève le domaine correspondant et (iv) des responsabilités et attributions légales des Collectivités territoriales en la matière.

De nombreux exemples issus de leurs pratiques en milieu rural permettent de l'illustrer ; c'est le cas :

- D'actions spécifiques relevant de la santé (humaine et animale) par exemple, comme : la distribution de moustiquaires imprégnées pour la lutte contre le paludisme, l'approvisionnement des CREN (Centres de régénération nutritionnelle) en poudre de feuilles séchées de *Moringa oleifera*, l'organisation des soins vétérinaires de proximité ;
- De projets visant à améliorer la gestion collective des ressources, comme : l'amélioration des marchés locaux de produits agricoles et de l'élevage, l'élaboration de plans communaux d'aménagements ruraux (pistes, retenues, collecte d'eau de pluie), ou la gestion des « communs », ces espaces non cultivés soumis à des risques élevés de dégradation des ressources naturelles.

Dans tous ces cas (et de nombreux autres), des opérateurs de développement locaux, en partenariat avec des opérateurs du Nord, ont mis au point des « modèles » dont ils n'ont pas les moyens, ni le mandat, d'assurer la diffusion. Ils s'en remettent alors, plus ou moins explicitement, aux politiques publiques nationales, qui ne disposent généralement pas des moyens nécessaires à cette échelle là.

Par contre les Collectivités territoriales (CT) locales, en partenariat avec des CT du Nord pourraient être en mesure (et le sont dans certains cas) de mettre en œuvre des actions concernant l'ensemble des familles, et des espaces, de leur territoire. Elles devraient en outre être capables (et l'ont fait dans certains cas) de créer des « cadres de concertation » susceptibles d'optimiser les aides et initiatives locales.

Au Sud comme au Nord, les CT bénéficient d'un double atout que n'ont pas les opérateurs de développement : la légitimité politique (ce sont des élus exerçant dans un cadre constitutionnel et la durée (ce sont des éléments d'une architecture institutionnelle pérenne).

Colloque
COOPÉRATION ENTRE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DU NORD ET DU SUD 23 et 24 novembre 2012 MTMsi Montpellier

Bien entendu, l'exercice du mandat politique n'est pas nécessairement garant de la pertinence des actions (insuffisante prise en compte des risques sociaux et environnementaux p. ex.) pas plus que de la transparence dans la mise en œuvre des moyens.

Il faut donc prendre connaissance des échecs et des succès des actions entreprises au titre de la Coopération avec les CT du Sud et du Nord, et d'en tirer les leçons pour l'avenir.

Cette thématique constitue le « fil rouge » du présent colloque, auquel participent des CT et les opérateurs de la Région LR actifs en matière d'éducation, de santé comme de développement, qu'il s'agisse d'ASI, d'ONG ou d'institutions d'enseignement et de RD.